

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 03 octobre 2024

Délibération n° 2024-10-05

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 27/09/2024
En exercice	29	Date de l'affichage : 27/09/2024
Qui ont pris part à la délibération	27	

Présents : Éva BELIN ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Serge ARLA ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Senay OZTURK ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Christel EYHERAMOUNO ; Jean-Pierre LABADIE ; David PERRIARD ; Maya VALLART ; Sarah BOURSIER.

Absents excusés :

Pierre PASQUIER a donné procuration à François TRAMASSET en date du 29 septembre 2024
Sandrine COELHO a donné procuration à Catherine VICENTE-PAUCHON en date du 1^{er} octobre 2024
Christine VICENTE a donné procuration à Nadine DURU en date du 1^{er} octobre 2024
Cindy ESPLAN a donné procuration à Éva BELIN en date du 1^{er} octobre 2024
Vincent BAUDONNE a donné procuration Miguel FORTE en date du 03 octobre 2024
Alain CALIOT a donné procuration à Maya VALLART en date du 02 octobre 2024
Mylène LARRIEU a donné procuration à Christel EYHERAMOUNO en date du 03 octobre 2024
Carine REY a donné procuration à Serge ARLA en date du 02 octobre 2024
Bertrand LEIRIS a donné procuration à Christian BURGARD en date du 03 octobre 2024

Absents :

Davy CAMY
Julie ESPIAU

Secrétaire de séance : Catherine VICENTE-PAUCHON

OBJET : Modification du tableau des emplois, création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet 35h00. Le poste est à pourvoir au 1^{er} novembre 2024.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'agent de maîtrise pour assurer les missions de responsable des espaces verts. Ainsi, le tableau des emplois de la commune doit être modifié.



Aussi, madame le Maire, propose la création d'un (1) poste permanent d'agent de maîtrise territorial de catégorie C (**cadre d'emploi des Agents de Maîtrise Territoriaux**) à temps complet à 35h00. Il sera chargé d'encadrer le personnel des espaces verts, d'assurer les travaux d'embellissement de la commune (Création de massifs floraux) et d'entretien du patrimoine naturel et urbain (espaces verts, forêt, plage, espaces publics), poste à pourvoir au 1^{er} novembre 2024.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet et complet, section 1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2009 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade, après avis du Comité Technique en date du 1^{er} avril 2021,

Vu l'arrêté de Madame le Maire d'Ondres en date du 12 avril 2021, portant détermination des lignes directrices de gestion (LDG) après avis du Comité Technique en date du 1^{er} avril 2021,

Vu le tableau des emplois de la commune mis à jour,

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 25 juin 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un poste de responsable des espaces verts de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est approuvé la modification du tableau des emplois de la commune et, par conséquent, la création d'1(un) poste d'agent de maîtrise, sur un temps complet 35 heures hebdomadaires, à pourvoir au 1^{er} novembre 2024.

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2024, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le 07/10/2024

ID : 040-214002099-20241003-DELIB2024_10_05-DE



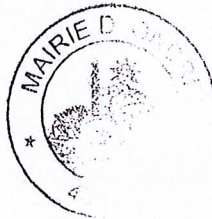
ARTICLE 3 : Madame le Maire est chargée d'accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'aboutissement de cette décision.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,
Le 04 octobre 2024,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire le 07 / 10 / 2024

- après télétransmission électronique le 07 / 10 / 2024

- et mise en ligne sur le site de la commune le 07 / 10 / 2024